

## ALLIANCE HABITAT : REACTION DU RBDH

Le RBDH réagit avec circonspection à l'accord 'Alliance Habitat' que le Gouvernement bruxellois a conclu ce weekend. L'annonce de 6.720 nouveaux logements 'publics' locatifs et acquisitifs, d'un nouveau programme de rénovation des logements sociaux et d'une allocation loyer pour les ménages les plus fragilisés prouve que ce gouvernement veut investir plus de moyens dans l'aide aux Bruxellois à la recherche d'un logement décent et abordable.

L'asbl Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) a néanmoins quelques remarques sur cet accord.

1. Le nombre de logements à réaliser par les différents opérateurs s'avère ambitieux. Une ambition qui se justifie par la crise du logement, mais qui, si la volonté est de réaliser ces logements dans un délai court, demande des efforts supplémentaires énormes à des opérateurs comme la SLRB et les sociétés de logements sociaux, le Fonds du Logement et les communes à travers les contrats de quartier. **Sans le personnel nécessaire et une bonne organisation des opérateurs publics, la réalisation de ces logements risque de se faire trop attendre.**
2. Les listes d'attente pour un logement social comptent actuellement près de 40.000 ménages. Et pourtant, sur les 6.720 nouveaux logements 'publics' annoncés, seulement 3.000 seront des logements sociaux. **C'est insuffisant.** Le nouveau programme de rénovation des logements sociaux doit par ailleurs éradiquer le trop grand nombre de logements sociaux vides.
3. Nous estimons que ces logements publics doivent se développer sur plusieurs des grandes réserves foncières, appartenant maintenant à la Région via la SAF (Société d'Acquisition Foncière). **Ces terrains publics doivent, selon nous, de toute façon, demeurer dans les mains des pouvoirs publics et être utilisés pour la production d'au moins 50% de logements sociaux et à finalité sociale.**
4. Le gouvernement bruxellois a inscrit dans son accord gouvernemental la volonté d'atteindre 15% de logements publics et à finalité sociale dans les 19 communes d'ici 2020. Plusieurs communes doivent encore faire un effort énorme. Il faut qu'à travers « l'Alliance Logement » et des contrats logements communes-région, cet objectif soit réalisé.

5. L'Alliance Logement prévoit la réalisation de 1.000 logements moyens locatifs. L'idée ici est de faire appel à des entreprises privées et à leurs terrains pour la construction de 500 logements, qui seront gérés ensuite par les communes. Il y a quelques années, la SDRB avait tenté ce même type de procédure pour la réalisation de logements moyens acquisitifs, mais sans succès. **Quelles sont les garanties que les entreprises privées répondent cette fois-ci positivement ?**
  
6. L'allocation loyer pour les ménages inscrits pour un logement social et disposant d'au moins 14 points de priorités (ce qui signifie 6 à 7 années d'attente) est trop limitée pour le RBDH. **Une allocation maximale de 150 euros ne permet pas aux grands ménages ou aux personnes seules avec plusieurs enfants qui doivent vivre avec des revenus de remplacement de louer un logement décent, adapté sur le marché privé.** Il est injuste que cette nouvelle allocation loyer soit même plus basse que l'allocation loyer pour les logements des communes et des CPAS.

Le RBDH soutient le gouvernement bruxellois dans sa volonté de répondre à la forte augmentation des loyers et prix de vente par l' « Alliance Habitat ». Nous pensons cependant qu'une plus grande priorité doit être accordée au logement des ménages à revenus limités. Pour ce faire, il faut assurer une offre suffisante de logements locatifs sociaux dans les 19 communes de la Région, produire des logements acquisitifs 'modérés' et introduire une allocation loyer générale, couplée à un encadrement des loyers.

## CONTACT

Asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat  
www.rbdh.be  
info@rbdh.be  
02/502.84.63

Werner Van Mieghem, coordinateur RBDH